

**Mobil home « Le Glandasse »
Camping municipal « Les Chaussières »**

Châtillon en Diois



SITUATION DU MOBILHOME DE Châtillon en Diois

Le mobil home est implanté sur le terrain de camping Municipal de Châtillon, au cœur du village, en bordure du Bez, au pied du Glandasse.

Le camping est ombragé, sa situation à l'intérieur du village permet d'accéder aux commerces et services sans prendre son véhicule. Dans l'enceinte du camping se trouvent la piscine municipale, un snack des terrains de tennis et des jeux pour enfants.

Camping municipal « Les Chaussières » Centre du Village
26410 CHATILLON EN DIOIS
camping-chatillonendiois.com
Tél 04.75.21.10.30

Le mobil home comporte 6 couchages.

Il est composé :

- d'un salon panoramique avec banquette (lit clic-clac 2 places), chauffage, table pliante, meubles de rangement.
- d'une cuisine équipée avec frigo, congélateur, cuisinière, four, évier, rangement, chauffe-eau, micro-onde et radio
- d'une chambre avec un lit 2 places, grande penderie, nombreux rangements,
- d'une chambre avec 2 lits 1 place + 1 lit rabattable (pour jeune enfant), penderie
- d'une salle de bain + wc avec douche, lavabo
- d'une terrasse bois avec salon de jardin, parasol, chaises longues

TARIFS 20015

A régler à l'ASCEE 26 : 220 € la semaine, du samedi 14 H 00 au samedi 10 H 00.
70 € le week- end

Caution : Un chèque de 150 € de caution sera demandé à la réservation.

A régler au camping :

Hors saison :

adulte 3,80 €/jour, enfant (- de 13 ans) 1,90 €/Jour, véhicule supplémentaire 2,10 €

Du 28 juin au 31 août :

adulte 5,50 €/jour, enfant (- de 13 ans) 3,20 €/Jour, véhicule sup 2,80 €

Taxe de séjour : 0,20 € par jour et par personne à partir de 13 ans

L'entrée de la piscine est incluse pour la haute saison.

Attention vous ne devez pas régler de frais d'emplacement ni d'électricité, ceux-ci sont pris en charge par l'ASCEE 26.

CONSEILS ET INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Les clés sont à retirer auprès de l'accueil du camping municipal . Au moment de la remise des clés, il vous sera également remis **le nombre de protections jetables pour la literie et oreillers** (ne pas hésiter à les demander) correspondant au nombre de personnes concernées par votre séjour. **Prendre connaissance du règlement du camping .**

A VOTRE ARRIVEE : effectuez sérieusement l'inventaire et l'état des lieux (document sur place), signalez toute anomalie à la gestionnaire ASCEE 26 et retourner l'inventaire par courrier. Vous avez à disposition des enveloppes à son adresse.

L'eau : le robinet d'alimentation en eau se trouve dans le regard ciment à gauche du mobil home (sous fenêtre chambre). L'ouverture et fermeture n'est à effectuer qu'en dehors des mois de juillet et août.

L'électricité : dans le placard de la grande chambre : disjoncteur thermique général bleu, puis 3 noirs pour les prises et l'éclairage.

Le thermique pour le radian n'est à actionner qu'en période hivernale ou en cas de besoin.

Le gaz : les bouteilles de gaz se situent à l'extérieur droit du mobil-home sous la niche en bois.

Un nouveau système de détendeur va être installé, un mode d'emploi sera à votre disposition dans le dossier d'accueil dans le mobil home.

Pour le remplacement de la bouteille de gaz, s'adresser au magasin 8 à 8 au village, **aucun règlement n'est à effectuer indiquer que c'est pour l'ASCEE 26.** (pris en charge par l'ASCEE 26)

Le chauffe-eau : appuyer sur le bouton central de mise en marche (tenir appuyé quelques instants ; allumage par piezzo). Voir instructions sur le chauffe-eau , ainsi que dans le dossier sur place. Eviter l'utilisation d'allumettes.

Stationnement : la voiture doit être garée à l'emplacement réservé situé à gauche du mobil home
Lors de vos absences pensez à refermer le parasol (vent).

Le ménage sera effectué par l'utilisateur. Les produits d'entretien sont à la charge de celui-ci.

Il devra fournir sa literie (draps-housses, taies, draps)

Avant votre départ, il conviendra de passer l'aspirateur, laver le sol, nettoyer soigneusement les sanitaires, laisser la vaisselle propre, secouer la literie, procéder au rangement du mobil home...

Il est demandé à l'occupant de prendre le plus grand soin de la literie et de bien mettre en place les protections jetables remises avec les clés. En cas de salissures accidentelles , le nettoyage devra être effectué.

En aucun cas les couvertures ne seront utilisées à l'extérieur.

A VOTRE DEPART :

- en dehors de la période du 20 juin au 30 août : laisser la porte du réfrigérateur et congélateur ouverte après nettoyage de l'intérieur.

- fermer les rideaux des fenêtres et les aérateurs de toiture.

- laisser un rouleau de papier toilette neuf.

- vider les poubelles

- rentrer parasol, table et chaises (enchaîner le salon de jardin)

- procéder aux fermetures d'eau, d'électricité, de gaz (voir ouverture).

BON SEJOUR DANS NOTRE UNITE D'ACCUEIL

Equipement du mobil home

Le mobil home « le Glandasse » est équipé de :

Cuisine :

- 1 chauffage panneau rayonnant électrique
- 1 réfrigérateur + compartiment congélateur
- 1 casier à bouteilles
- 1 tableau (décoration)
- 1 extincteur
- 1 chauffe-eau à gaz
- 1 évier bac rond
- 1 plaque de cuisson gaz
- 1 four gaz
- 1 micro-onde
- 1 grille-pain
- 1 alarme incendie

Salon :

- 1 banquette d'angle
- 1 lit clic/clac 120
- Coffres et éléments de rangement
- 1 table avec rallonges + 3 chaises pliantes bois
- éclairage plafond par spots avec variateurs
- 1 micro-chaîne + télécommande (lecteur DVD, MP3)

Grande chambre

- 1 lit 140
- 1 coffre sous le lit.
- 2 chevets,
- grande penderie dans laquelle se trouve le compteur électrique.
- 1 coiffeuse /commode 4 tiroirs
- 3 miroirs
- 2 porte-manteaux derrière la porte

Salle de bain

- 1 cabine douche (sabot)
- 1 lavabo,
- 2 meubles de rangement
- 1 radiateur électrique soufflant d'appoint
- 1 miroir
- 1 WC
- 1 fenêtre
- 2 portes manteaux derrière la porte
- 1 anneau serviette
- 1 anneau dérouleur papier toilette.
- 1 petit banc plastique

Petite chambre

- 1 petite penderie,
- 1 miroir
- 2 lits de 70 cm avec tiroirs/coffres de rangement
- 1 étagère
- 1 petit lit d'appoint supérieur de 60 cm x 185 cm + échelle
- 2 porte manteaux derrière la porte
- 1 fenêtre avec moustiquaire et rideau occultant.

Terrasse bois de 4,50 X 2,60 m

- 1 salon de jardin (1 table + 6 chaises + 1 parasol rangement dans la grande chambre au dessus du lit)
- 2 chaises longues Lafuma (rangement dans le petite chambre)
- 2 bouteilles de gaz propane avec détendeurs
- 1 tancarville sèche linge (rangement petite chambre).

Le salon de jardin, ainsi que les bouteilles de propane sont équipées de chaînes et de cadenas, les bouteilles de propane doivent toujours rester enchaînées..

Inventaire par pièces

Entrée – Salon

Meuble à droite en entrant :

Elément 1 porte :

- 6 bols blancs + 1 bol plastique orange
- 6 mug à café ou thé (3 lavandes, 3 anis)

Elément 2 portes :

- service orangeade (4 verres, 1 pot à eau) + 3 verres whisky
- 13 verres ordinaires

Sous le frigo :

- 1 plateau de service bois
- 1 grande assiette blanche

Eléments au-dessus banquette :

- 1 lampe de poche dynamo
- 1 grand saladier plastique
- pinces à linge
- sous la banquette du salon un aspirateur traîneau (ou sous le lit grande chambre)

Cuisine

Sur étagères :

- 1 coquetier pyrex + 1 petit tupperware couvercle bleu.
- 1 salière, 1 poivrière verre
-

Meuble au dessus de l'évier : réservé au stockage alimentaire.

Meuble au-dessus plaque de cuisson :

- 10 assiettes plates porcelaine blanche + 4 assiettes petites fraises.
- 06 « creuses «
- 06 « à dessert «
- 1 verre doseur

Meuble sous l'évier : (réserve produits entretien)

- 1 poubelle
- 1 cuvette plastique bleu (5l)
- 1 seau à ménage bleu
- 1 pelle + balayette
- 1 autocuiseur

Meuble à droite four

- 2 plats pyrex rectangulaires
- 1 plat + écumoire plastique bleu + couvercle verre (Samsung)
- 1 planche à découper
- 1 faitout haut (émaillé)
- 1 passoire inox
- 2 couvercles inox

Meuble à gauche du four :

- 1 faitout couvercle verre
- 2 poêles teffal (26 et 30 cm)
- 1 plat à tarte
- 4 casseroles anti-adhésif (14, 16, 18, 20 cm)

Meuble sous le micro-onde :

- 1 essoreuse salade plastique
- 1 boîte tupperware couvercle vert
- 1 cloche micro onde (dans le micro onde avec un réhausseur de plat)
- 1 presse agrumes plastique
- 3 saladiers ronds verre
- 1 plat à soufflé blanches
- 1 bouteille thermos + 2 tasses
- 2 dessous de plats (jaune et blanc)
- 1 cafetière électrique
- 1 bouilloire électrique
-

Tiroirs :

Grand tiroir :

- 6 fourchettes ordinaires
- 12 cuillères à soupe
- 9 petites cuillères
- 1 économe
- ensemble de 5 couteaux + 6 fourchettes à steak (manche bois)
- 1 couteau et fourchette à découper
- 1 couteau à désosser
- 1 couteau à pain
- 1 couvert à salade
- 1 louche

1^{er} petit tiroir :

- 1 fusil
- 1 sécateur à volaille
- 1 paire ciseaux cuisine
- 3 spatules téfal
- 2 spatules et 1 cuillère en bois.

2^{ème} petit tiroir :

- 1 tire bouchon
- 1 ouvre boîte
- 1 chinois
- 2 fouets

Sur le plan de travail :

- 1 égouttoir vaisselle,
- 1 cafetière électrique 12 tasses
- 1 gant protection pour le four.
- 2 dessous de plat à utiliser sur la table du salon de jardin ou la table de la cuisine.
- 1 bouteille thermos
- 1 bouilloire électrique
- 1 four à micro onde

Dans le congélateur :

- 3 bacs à glaçons

Salle de bain :

- 1 radiateur électrique soufflant
- 1 tapis de bain
- 1 petit banc plastique
- 1 poubelle salle de bain
- 1 balai
- lave-pont
- 1 rouleau de papier toilette neuf (**il est demandé à chaque occupant de veiller à son départ à ce qu'un rouleau neuf reste en réserve pour les suivants**).

Petite chambre :

- 6 cintres,
- 1 échelle pour le lit supérieur
- 4 couvertures polaires de 180 X 220
- 2 oreillers + 2 protège -oreillers
- 1 tancarville

Grande chambre :

- 12 cintres,
- 3 chaises pliantes en bois
- 2 couvertures polaires 220 X 240
- 1 protège matelas
- 2 oreillers + protège oreillers.
- 1 aspirateur traîneau + sac sous le lit (ou sous la banquette du salon)
- Sur étagère en tête de lit (parasol jaune pour l'extérieur)

MOBIL HOME « LE GLANDASSE »

CAMPING MUNICIPAL DE CHATILLON EN DIOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Occupation

L'unité d'accueil « Le Glandasse » est ouverte en priorité aux membres de l'ASCEE26 à jour de leur cotisation (l'adhérent, son conjoint, ses enfants à charge), puis aux autres ASCEE. Ce mobil-home peut accueillir 6 personnes maximum.

La présence du demandeur ou d'un adhérent majeur présent sur la fiche de réservation est obligatoire pendant toute la durée du séjour. Seules les personnes identifiées sur la fiche de réservation sont autorisées à occuper le mobil home.

Les animaux ne sont pas admis dans l'unité d'accueil.

Article 2 : critères d'attribution

. Le demandeur doit être à jour de sa cotisation

.La demande doit être faite sur l'imprimé fédéral et signé par la personne mandatée par l'ASCEE d'origine qui indique clairement; la période; la composition de la famille (nombre d'enfants); s'il s'agit d'une première demande, la date de la demande. Aucune réservation ne pourra être prise en compte pour une journée seulement.

Article 3 : prolongation du séjour

Si le résidant décide de prolonger son séjour, il doit prévenir le responsable au moins 2 jours à l'avance (sous réserve de disponibilité)

Article 4 : participation financière – caution

Pour tous séjours, le versement intégral se fait à la confirmation et sera encaissé après le séjour. Une caution de 150€ est exigée, et ne sera rendue qu'après réception de l'inventaire vérifié et du questionnaire sur l'unité d'accueil. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre de l'ASCEE26 ou par Chèques Vacances.

Un désistement signalé moins d'une semaine à l'avance entraîne automatiquement l'encaissement de la caution.

Le tarif se compose de deux parties :

- une participation à régler à l'ASCEE
- les frais de séjour à remettre au camping lors de la remise des clés

Article 5 : nettoyage – hygiène

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur qui trouvera sur place le matériel d'entretien (sols, sanitaires, vaisselle, vitre etc...). Il fournira les produits d'entretien.

A l'arrivée au camping, le gérant remettra aux résidents, en même temps que les clés, **des protections de literie jetables**. Elles devront obligatoirement être mises sur les lits et oreillers correspondants. Les couvertures équipant l'unité d'accueil ne doivent pas être utilisées à l'extérieur.

En cas de casse ou de perte d'objet (vaisselle par exemple), l'occupant devra le remplacer par un objet identique ou similaire.

Article 6

Les clés sont à retirer à l'accueil du camping . Lors du départ, il est indispensable que les clés du mobil-home soient remises au bureau du camping **pour 10h le samedi en cas de séjour à la semaine et pour 18h lors d'un week-end**, afin de permettre aux occupants suivants de les récupérer et de remplir leur fiche d'inscription au camping.

Article 7 : inventaire

Une fiche d'inventaire se trouve dans le dossier remis à chaque demandeur. Ce dernier sera chargé, dès son arrivée de contrôler l'état des lieux, de dresser l'inventaire et de le retourner à la responsable des unités d'accueil. Des enveloppes timbrées sont à disposition pour effectuer cet envoi. Toute dégradation ou objet manquant devra être signalé le premier jour ouvrable après l'arrivée et pourra donc être imputé au précédent utilisateur.

Article 8:

Chaque occupant du mobil-home s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter ainsi que celui du camping municipal de Châtillon en Diois.

Article 9

Tout litige sera réglé par la commission « Unités d'Accueil » de l'ASCEE 26.

16 MAI 2015